



LETTRE D'INFORMATION

Mesdames, Messieurs les élus,

Chères collègues, Chers collègues,

Pour faire suite à la décision du conseil communautaire du 17 février 2022, rejetant le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour notre territoire, je me dois de vous informer des conséquences de cette décision pour votre commune.

Tout d'abord, je souhaite vous préciser que le CRTE est un cadre d'action partenarial qui permet d'accélérer la concrétisation des projets et de simplifier leurs financements. Il se construit à partir du projet de territoire mais aussi sur l'ensemble des actions porté par les communes répondant aux besoins des habitants. Il permet de structurer l'intercommunalité et contribue à assurer le développement du territoire dans une démarche transversale Etat /Intercommunalité/Communes avec pour fil conducteur la transition écologique, économique et écocentré.

En initiant cette démarche CRTE avec l'Etat, il s'agissait pour la Brie Nangissienne d'apporter une réponse aux besoins de notre territoire en cohérence avec les transitions en cours dans le monde face aux changements climatiques.

En responsabilité, il nous appartenait :

- D'assurer le rayonnement du territoire à travers son patrimoine mais aussi son engagement pour la transition écologique ;
- De construire un territoire innovant et audacieux dans les pratiques des écocestes et dans la réduction de la consommation d'énergie ;
- De mener une politique économique dynamique avec pour fil rouge la transition écologique ;
- Favoriser les modes de déplacements doux pour préserver le cadre de vie et la biodiversité du territoire ;
- De faciliter l'accès aux services et aux équipements pour répondre à des enjeux d'économie sociale et solidaire ;
- De soutenir et encourager une agriculture durable locale et accessible au plus grand nombre ;
- D'obtenir pour chaque projet des financements mutualisés de l'Etat et de ses opérateurs, de la Région et du Département.

C'est à ce titre que depuis le premier trimestre 2021, nous avons travaillé à construire ce contrat pour optimiser les investissements de nos communes.

La Brie Nangissienne a donc préparé en concertation avec les services de l'Etat, le projet de contrat CRTE sur la base de 4 orientations stratégiques :

- **Orientation 1** : Accélérer la transition écologique et énergétique ;
- **Orientation 2** : Renforcer la cohésion territoriale et sociale ;
- **Orientation 3** : Développer la mobilité ;
- **Orientation 4** : Renforcer l'attractivité du territoire.

Les orientations visées, permettent de placer les actions retenues dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité) tout en créant de la valeur ajoutée tant sociale, qu'économique, que culturelle et environnementale forte.

Beaucoup d'entre vous, n'ont semble-t-il pas bien compris les enjeux de ce contrat, qui est un excellent levier pour financer les actions de transition écologique et énergétique. Vous noterez que nous sommes la seule communauté à ne pas avoir signé de CRTE au sein du Département de la Seine-et-Marne.

En l'absence de CRTE de la Brie Nangissienne, les dossiers de demandes de subventions ne seront examinés et financés qu'une fois l'ensemble de tous les projets compris dans les CRTE seine-et-marnais financés. Par conséquent, les investissements de notre territoire ne seront financés qu'à hauteur du reliquat des fonds Etat disponibles.

Seule la commune de Nangis, s'inscrivant dans le dispositif « Petites Villes de Demain » (PVD), pourra bénéficier des financements avec ou sans CRTE. En effet, les financements de l'Etat et de ses opérateurs iront prioritairement aux projets inscrits dans un dispositif contractuel (CRTE, PVD, Action cœur de ville, France Services).

A ce titre, les investissements programmés au cours de votre mandat auraient pu bénéficier des financements Etat (DSIL, DETR, etc...). Sans validation du contrat CRTE, ceci ne sera désormais plus possible. Comme l'a bien indiqué Madame la Sous-Préfète lors de notre dernier conseil communautaire, l'intégration à un CRTE est un préalable à l'examen des demandes de subventions. Il est même envisagé que cela devienne un critère unique de sélection des dossiers pour financement.

De ce fait, les demandes de financements Etat, émanant de vos communes, ne seront donc pas instruites sans le cadre partenarial du Contrat de Relance et de Transition Ecologique : Etat/CCBN/Communes.

Ensuite, le CRTE devait être signé pour la durée d'un mandat. La date limite de signature était fixée au 31 janvier 2022, sauf cas exceptionnel et dûment justifié. Les prochains CRTE ne seront donc signés qu'en 2026. Les conseillers communautaires en ne me permettant pas de conclure ce contrat avec l'Etat, privent notre territoire de recettes pour réaliser des travaux répondant aux besoins des habitants de la Brie Nangissienne

Si vous ne souhaitez pas renoncer à ces potentielles recettes pour mener à bien vos investissements, vous avez la possibilité de recourir aux dispositions administratives légales.

Enfin, je tiens à vous préciser que seul le critère de la transition écologique exigé par l'Etat, a présidé à l'intégration des projets au CRTE. Les fiches actions transmises par les communes et retenues dans le cadre du CRTE ont été inscrites suivant leur degré de maturité, soit dans l'annexe financière annuelle, pour les opérations pouvant être réalisées et finançables dès 2021-2022, soit dans l'annexe 6 du contrat, pour les projets s'inscrivant dans la période 2023-2026. Par exemple, les opérations liées à la vidéoprotection ou consommant du foncier ne sont pas finançables dans le cadre du CRTE.

Tous les autres projets des communes qui ont fait l'objet d'une fiche-action ont pu et pourront bénéficier des fonds Etat si et seulement si le CRTE est validé par le conseil communautaire. Une dizaine d'opérations avaient d'ores et déjà reçu la validation des services de l'Etat pour 2021-2022. Les autres actions sont des projets en cours de finalisation.

La présente lettre d'information me permet de vous indiquer que le CRTE n'est pas figé. Durant la vie du contrat, c'est-à-dire jusqu'en 2026, les porteurs de projets peuvent présenter leurs opérations en fonction des besoins et répondant aux critères de transition écologique et énergétique.

Aussi, les communes peuvent bénéficier des subventions de la Région et du Département et de les cumuler avec les subventions Etat. Les fonds Etat auxquels les conseillers communautaires ont accepté de renoncer par le rejet du CRTE, ne pourront pas être compensés par les fonds du Département ou de la Région. Les règles de financement de ces collectivités sont fixées, et les plafonds ne seront pas dépassés pour des communes ou des EPCI qui ont fait le choix délibéré de renoncer aux recettes de l'Etat. Les communes perdent donc la possibilité de compléter leur plan de financement par des fonds Etat. Par conséquent, les communes auront en moyenne à leur charge 60 à 70% pour chaque investissement alors qu'avec les fonds Etat, le reste à charge serait de 20 à 30% du coût du projet hors taxes. Elles devront donc mobiliser davantage de fonds propres.

Vous devez également savoir, que les subventions des collectivités majeures seront prochainement conditionnées à des accords-cadres du type CRTE ou CID.

Malgré cette situation, j'ai demandé aux services de la CCBN de rester mobilisés pour accompagner les maires à la recherche de potentiels financements pour leurs projets. La Cheffe de projet CRTE, accompagnera l'ensemble des communes pour le montage des dossiers.

Je souhaite que vous trouviez les moyens de faire financer et de mettre en œuvre vos opérations dans un contexte de raréfaction des finances publiques.

Notre EPCI sera sûrement le dernier signataire du contrat CRTE du département de Seine-et-Marne mais la finalité est d'être le premier en termes de résultats, de satisfaction des habitants et de développement territorial tant sur l'aspect écologique qu'économique. Le territoire se trouvera plus attractif compte tenu de notre positionnement géographique au sein du département. Il convient enfin de profiter de cette opportunité pour asseoir les ambitions du territoire et donner du sens à l'action publique dans un monde rural, plein de potentiels.

A votre écoute,



Yannick GUILLO
Le Président

